



## ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION

Livry-Gargan, le 01 OCT. 2024 N° 2024- 498

Le Maire de Livry-Gargan,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-8° régissant les modalités d'attribution des délégations du Maire aux Adjoints et Conseillers Municipaux.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1414.2: « pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5».

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1411-5 relatif à la création, la composition et au fonctionnement de la Commission d'appel d'offres.

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du vendredi 04 octobre 2024,

Considérant l'empêchement de Monsieur MANTEL, Président de la Commission d'appel d'offres, ainsi que Monsieur le Maire, à cette date ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur MILOTI, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, est délégué pour présider la Commission d'appel d'offres du vendredi 4 octobre 2024 à 09h30.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et ampliation en sera notifié à :

- Monsieur MILOTI
- M. le Préfet de Bobigny, au titre du contrôle de légalité, 9 Esplanade Jean Moulin 93000 Bobigny

**Article 3 :** Un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig - 93100 MONTREUIL peut être formé dans un délai de deux mois à partir de la notification du présent arrêté.

74  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller Départemental



HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43  
courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire